

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

CIRCULAIRE
Le 31 mai 2012

**Options sur indice S&P/TSX 60 (SXO)
Modification de la taille du contrat**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'à compter du 25 juin 2012, les contrats d'options sur indice S&P/TSX 60 (« SXO ») seront fractionnés dans le but de réduire leur multiplicateur de 100 à 10.

Dans le cadre de ce fractionnement dont le ratio est de dix pour un, les détenteurs de contrats d'options SXO recevront dix contrats d'options SXO ayant un multiplicateur réduit par un facteur de dix pour chaque contrat d'option SXO détenu à la date effective.

CDCC - détails de la modification :

Toutes les options sur SXO seront modifiées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** **Le 25 juin 2012**
- **SYMBOLE DES OPTIONS:** **Inchangé**
- **NOMBRE DE CONTRATS:** **Multiplié par 10**
- **MULTIPLICATEUR :** **Divisé par 10**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangés**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** **À compter du 25 juin 2012, les limites de position et de levée seront fixées à 500 000 contrats**
- **CUSIP :** **NOTACUSIP**

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement des contrats d'options et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Veillez noter que le symbole des options sur indice S&P/TSX 60 ainsi que les prix de levée resteront inchangés.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 082-2012